

## Bonifications stagiaires Bilan des mouvements intra précédents

Académie	Valeur de la bonification	Vœux bonifiés
Aix- Marseille	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu large* (GEO ; DPT ; ZR)
Amiens	19	Sur le 1 <sup>er</sup> vœu / + sur le 1 <sup>er</sup> vœu* DPT et ZR + sur le vœu* ACA et ZRA
Besançon	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu large* (GEO ; DPT ; ZR)
Bordeaux	10	Sur le vœu indiqué sur l'AR
Clermont-Ferrand	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu large* (GEO ; DPT ; ZR)
Corse	0	Pas de bonification
Créteil	20	Sur 1 <sup>er</sup> vœu large* (GEO ; DPT ; ZR)
Dijon	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu* DPT ou ZRD
Grenoble	10	Pas de bonification
Guadeloupe	10	Sur le 1 <sup>er</sup> vœu
Guyane	0	Pas de bonification
La Réunion	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu par défaut ou sur le vœu indiqué sur l'AR
Lille	10	Sur tous les vœux
Limoges	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu* DPT ou ZRD
Lyon	50	Sur 1 <sup>er</sup> vœu* DPT ou ZRD
Martinique	10	Sur le 1 <sup>er</sup> vœu
Mayotte	0	Pas de bonification
Montpellier	10	Sur le vœu indiqué sur l'AR
Nancy-Metz	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu large* (GEO ; DPT ; ZR)
Nantes	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu* DPT ou ZRD
Nice	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu large* (GEO ; DPT ; ZR)
Normandie	20	Sur 1 <sup>er</sup> vœu large* (GEO ; DPT ; ZR)
Orléans-Tours	10	Pas de bonification
Paris	10	Sur le 1 <sup>er</sup> vœu
Poitiers	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu* DPT ; ACA ; ZRD ou ZRA
Reims	10	Sur le 1 <sup>er</sup> vœu
Rennes	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu par défaut ou sur le vœu indiqué sur l'AR
Strasbourg	10	Pas de bonification
Toulouse	10	Sur 1 <sup>er</sup> vœu* DPT ou ZRD
Versailles	15	Sur le vœu indiqué sur l'AR

\* vœu sans restriction

**Dans le cadre de la gestion déconcentrée du mouvement, chaque académie est libre de fixer son barème intra-académique. Ainsi chaque académie détermine les modalités d'attribution des bonifications stagiaire.**

### **BONIFICATION « 10 POINTS STAGIAIRE »**

#### Rappel des règles de base

Cette bonification, destinée aux stagiaires sans expérience antérieure suffisante pour prétendre aux autres bonifications, n'était initialement attribuée que sur le premier vœu exprimé, comme c'est toujours le cas pour les affectations inter-académiques. Elle peut être utilisée une seule fois au cours des trois premiers mouvements auquel peut participer le stagiaire.

Si elle est utilisée pour l'inter, elle l'est automatiquement pour l'intra, même si l'académie d'affectation n'est pas celle correspondant au premier vœu inter-académique. Et dans la majorité des académies, il faut avoir demandé cette bonification au moment du mouvement inter-académique (jusqu'au 27 novembre 2024) pour pouvoir en bénéficier à l'intra. Pour demander la bonification stagiaire, il faut aller dans « Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire » dans SIAM. Les stagiaires ont 3 ans pour faire valoir cette bonification.

Ce document fait le point sur les règles en vigueur dans les différentes académies pour le mouvement intra-académique.

Au moment de choisir l'ordre de ses vœux et d'utiliser ou non cette bonification de 10 points pour le mouvement inter-académique 2025, ces informations peuvent être utiles, en cas d'affectation ne correspondant pas à son premier vœu. Mais attention, le barème intra-académique de telle ou telle académie pourra être changé d'ici la période de formulation des vœux intra, mars/avril.

C'est pourquoi nous vous invitons à prendre contact avec le SNFOLC pour toute information.



◀ Prendre contact avec le SNFOLC

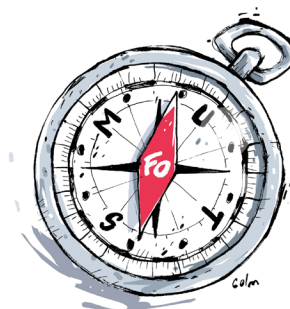
## BONIFICATION POUR LES STAGIAIRES EX-CONTRACTUELS DE L'EN

### Bénéficiaires de la bonification spéciale à l'inter

La bonification spéciale accordée à l'inter aux stagiaires ex-contractuels enseignants, CPE, ex-MAGE, ex-AED prépro ou ex-AESH, ex-EAP également) est de **150 points** jusqu'à l'échelon 3, **165 points** pour l'échelon 4, et **180 points** pour un échelon supérieur ou égal à 5.

#### Pour en bénéficier

Les rectorats déclinent (ou non) cette disposition pour le mouvement intra académique. Voici ce qu'il en était en 2022 : les circulaires académiques étant revues tous les ans, ces données sont purement indicatives. Ne pas hésiter à contacter le SNFOLC.



Académie	Les bonifications dépendent de l'échelon de classement au 1 <sup>er</sup> septembre 2022			Vœux bonifiés*
	Echelon 1, 2, 3	Echelon 4	Echelon 5 ou +	
Aix- Marseille	150	165	180	DPT, ACA, ZR
Amiens	50 / 100	60 / 115	65 / 130	GEO, ZRE / DPT ACA
Besançon	75	75	75	1 <sup>er</sup> vœu large
Bordeaux	150	165	180	DPT, ACA, ZR
Clermont-Ferrand	150	165	180	DPT, ACA, ZR
Corse	150	165	180	1 <sup>er</sup> vœu large
Créteil	100	120	140	1 <sup>er</sup> vœu large
Dijon	150	165	180	DPT, ZR
Grenoble	150	165	180	Tous les vœux
Guadeloupe	150	165	180	1 <sup>er</sup> vœu
Guyane	150	165	180	1 <sup>er</sup> vœu
Lille	100	115	130	GEO, DPT, ACA, ZR
Limoges	110	110	110	DPT, ZR
Lyon	150	165	180	DPT, ACA, ZR
Martinique	150	165	180	Tous les vœux
Mayotte	150	165	180	Tous les vœux
Montpellier	100 / 150	110 / 165	120 / 180	COM, GEO, ZRE / DPT, ZRD
Nancy-Metz	90	105	120	1 <sup>er</sup> vœu large
Nantes	150	165	180	ZRE, DPT (hors psy-en)
Nice	150	165	180	DPT, ACA, ZR
Normandie	80	105	130	DPT, ACA, ZR
Orléans-Tours	150	165	180	DPT, ACA, ZR
Paris	50	75	100	1 <sup>er</sup> vœu
Poitiers	150	165	180	DPT, ACA, ZR
Reims	150	165	180	DPT, ACA, ZR
Rennes	150	165	180	DPT, ACA, ZR
La Réunion	150	165	180	1 <sup>er</sup> vœu large
Strasbourg	0	0	0	AUCUN
Toulouse	150	165	180	DPT, ACA, ZR
Versailles	20 / 150	20 / 150	20 / 150	COM, GEO, ZRE / DPT, ACA, ZRD, ZRA